Lenglé qui allait l'interpeller sur ce sujet. Vousverrez, dans le compte-rendu de la séance, que M. Magnin pressé de près par MM. Lenglé et Haentjens, a répondu que son prédécesseur, M. Léon Say, a revendiqué à plusieurs reprises, sur ce point, une pleine liberté d'action, et que la Chambre a ratifié cette manière de voir. C'est au gouvernement, a ajouté M. Magnin, qu'il appartient d'apprécier la convenance et l'opportunité de la conversion ; il fait donc à cet égard toutes ses réserves. La reproduction périodique d'une interpellation de cette nature n'est pas sans inconvénients ; elle agite inutilement le marché des valeurs publiques. M. le ministre a donc prié la Chambre de donner à l'interpellation actuelle la même solution qu'aux interpellations précédentes sur le même objet.

M. Haentjens n'a pas été satisfait, cela se conçoit, de cette réponse dilatoire. Il a rétorqué le ministre avec une grande vigueur, annonçant qu'il reproduirait l'interpellation dans 6 mois; mais les gauches ont coupé court au débat, en votant l'ordre du jour par 310 voix contre 128. La majorité se retrouve toujours, lorsqu'il s'agit d'un coup de force.

Quoiqu'il en soit, le monde des affaires, qui a connu, en gros, les explications de M. Magnin, s'est montré peu édifié sur les intentions réelles du ministère, et, par conséquent, peu satisfait.

La Chambre a ensuite adopté le projet approuvant les taxes télégraphiques arrêtées par la conférence réunie à Londres.

La Chambre discute en ce moment la proposition Duvaux concernant les aumôniers militaires. M. de Kerjégu a combattu le projet qui est naturelement défendu par M. Duvaux avec une passion toute paternelle. Le général Farre a fait, à ce propos, une déclaration remarquable par sa nature tranchante et concise. Je viens déclarer formellement, a dit M. le ministre de la guerre, que j'adhère au projet Duvaux, parce que la présence des aumôniers dans l'armée est excessivement fâcheuse au point de vue militaire, en se tenant dehors toutes considérations politiques. C'est tout, messieurs, ce que j'avais à vous dire.

C'est ce qui s'appelle trancher une difficulté sans phrase, mais aussi, sans se donner la peine de formuler le moindre argument. Il paraît que les volontés du général seront autant d'axiomes.

On croit que M. Cazot déposera son projet de loi de réforme sur la magistrature dès lundi prochain.

Une réunion des gauches est projetée pour demain, en vue d'amener la fusion de la gauche républicaine et de l'Union républicaine. Ne cherche-t-on pas toujours la quadrature du cercle ?

En attendant que ce beau projet se réalise, l'extrême gauche vient de décider qu'elle soumettra la proposition d'amnistie plénière à la signature de tous les députés qui ont déjà voté l'amnistie. Elle examinera lundi si elle proposera le renvoi de cette proposition à la commission d'initiative, ou si elle réclamera l'urgence. Il est évident que l'extrême gauche veut user de « la carte forcée » auprès des membres de l'Union républicaine toujours tremblants devant le radicalisme.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier 1880

Présidence de M. Gambetta.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après une observation de M. de Baudry d'Asson relative à la signification d'une parole prononcée par M. Floquet à la fin de la séance de jeudi.

La Chambre déclare l'urgence sur la proposition de loi présentée par M. Lavieille et relative aux inscrits maritimes.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes dépose un projet de caisse d'épargne postale.

Ce projet autorise les communes, sous certaines conditions, à avoir des bureaux télégraphiques.

M. le général Farre, ministre de la guerre, dépose un projet de loi concernant l'Algérie.

Une interpellation

MM. Lenglé et Hamille demandent à à interpeller le gouvernement sur la conversion du 5 0/0.

M. Magnin, ministre des finances, demande que cette interpellation soit discutée sur le champ.

M. Lenglé demande au ministre et à M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, qui, avant d'être ministre étaient favorables à la conversion, de s'expliquer nettement sur cette question, afin que la conversion ne reste pas une source d'agiotage. (Bruits divers.)

M. Lenglé soutient que la conversion est naturelle et légale.

En faisant la conversion, le gouvernement ne ferait qu'user de son droit.

L'orateur soutient que cette mesure, qui servirait à dégrever les impôts, ne saurait être impopulaire.

L'Empire a osé la conversion et l'amnistie (Bruits à gauche) à vous de décider s'il convient que la République soit moins démocratique que l'Empire.

Réponse de M. Magnin

M. Magnin répond que la question de la conversion n'est pas une question nouvelle pour la Chambre.

Il tient à répéter aujourd'hui la déclaration que le gouvernement a faite en 1879.

Le gouvernement est le meilleur juge de l'utilité, de l'opportunité de la conversion.

« Pour moi, ajoute le ministre, je considère comme un devoir de ne pas répondre à cette interpellation.

« J'ajouterai que de semblables interpellations n'ont que des résultats fâcheux en apportant le trouble dans les marchés publics. »

Le ministre continue en demandant à la Chambre de donner à cette interpellation la même solution que celle déjà donnée aux interpellations que l'on a présentées sur le même sujet.

M. Haentjens réplique.

Un scrutin

MM. Lenglé et Haentjens déposent un ordre du jour motivé.

Après quelques observations présentées par M. Ganivet, le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple qui a la priorité.

En voici les résultats :

Votants	438
Majorité absolue	220
Pour	310
Contre	128

La Chambre adopte :

La 1re délibération sur le projet de loi portant approbation du tableau des taxes télégraphiques arrêté par la conférence de Londres, le 28 juillet 1879.

La 1re délibération sur le projet de loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue le 28 juillet 1879 entre la France et la Grande-Bretagne.

La 1re délibération sur le projet de loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue entre la France et l'Italie, le 5 août 1879.

La 1re délibération sur le projet de loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue entre la France et l'Espagne, les 15 et 20 novembre 1879.

La suite de la discussion de la proposition de loi de M. Duvaux, ayant pour objet l'abrogation de la loi des 20 mai-3 juin 1874, sur l'aumônerie militaire.

MM. Lepère et Sidi-Carnot déposent différents projets.

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet relatif à l'aumônerie militaire.

M. de Kerjégu combat le projet. Il dit qu'il ne faut pas exclure Dieu des casernes ni empêcher les soldats d'aller à la messe.

L'orateur demande à la Chambre de ne pas adopter cette proposition.

M. Duvaux, rapporteur, répond.

Il reporte à la tribune les arguments qu'il a déjà présentés.

Il veut citer à l'appui de ces assertions certains passages extraits de brochures que l'on distribue dans l'armée.

(Ces citations provoquent des applaudissements de la droite).

M. de Labassetière réplique quelques mots.

M. le général Farre vient déclarer formellement qu'il adhère au projet Duvaux. (applaudissements à gauche.)

La présence des aumôniers dans l'armée est selon lui excessivement fâcheuse au point de vue militaire en se tenant en dehors de toute considération politique. (applaudissements prolongés.)

Le scrutin est ouvert sur le contre projet Kerjegu.

Le contre projet est repoussé par 355 voix contre 110 sur 467 votants.

M. Cadot développe un amendement à la proposition de M. Duvaux.

M. Duvaux combat l'amendement de M. Cadot, qui, à son avis, établit une inégalité fâcheuse entre les différents cultes reconnus par l'Etat.

La droite demande l'avis du gouvernement.

M. le président répond que le ministre l'a indiqué et que la Chambre doit être suffisamment édifiée.

L'amendement de M. Cadot est repoussé par 341 voix contre 153.

Les contre-projets étant écartés, la Chambre discute la proposition de M. Duvaux.

M. de Villiers combat la proposition qui est soutenue par M. Guillot.

M. de Labassetière conteste les affirmations de M. Guillot. Il rappelle le dévouement des religieux dans tous les ordres de la société.

L'article 1er de la proposition Duvaux est adopté.

L'article 2 disant que les aumôniers militaires seraient maintenus dans les hôpitaux et les pénitenciers éloignés de plus de cinq kilomètres de toute église paroissiale. Cet article est adopté.

En supprimant les mots « éloignés de plus de cinq kilomètres de toute église paroissiale, » cet article reproduit en partie l'amendement de M. Cadot.

L'article 3 est adopté.

Dans son ensemble, la proposition de M. Duvaux est adoptée par 354 voix contre 120 sur 474.

Après la fixation de l'ordre du jour la séance est levée à 6 heures 10 soir.

Une visite chez Edison

Le correspondant particulier de la *France* à New-York lui fait parvenir l'intéressante relation qu'on va lire :

La curiosité publique, vivement surexcitée par les récents articles du *New-York Herald* sur les découvertes d'Edison, a enfin trouvé une satisfaction complète. Depuis trois jours, la foule est admise à visiter le laboratoire du célèbre inventeur. Elle assiste à l'expérience, sinon décisive, du moins fort encourageante, de la nouvelle lampe électrique.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de faire connaître à vos lecteurs les résultats pratiques de cette expérience, et j'ai entrepris aujourd'hui une excursion à Menlo Park.

Cette petite localité de l'Etat de New-Jersey est à quelque vingt milles de New-York. On traverse l'Hudson sur un des grands bacs à vapeur (*ferry boats*) qui relient la ville aux gares des différents railways du New-Jersey ; on prend le train de Pensylvania Central Railroad, et en moins d'une demi-heure, on arrive à Menlo Park. C'est un hameau de création récente ; il se compose, outre les ateliers et l'habitation d'Edison, d'une dizaine de maisons.

Edison aime par dessus tout l'isolement et le calme ; il paraît avoir cherché à Menlo Park un sûr abri contre les importuns. Mais tel est, pour les Américains, l'attrait de la nouveauté en matière d'inventions, que l'éloignement de Menlo Park n'a pu arrêter les curieux, dès qu'on a su que les portes du laboratoire étaient ouvertes au public. La Compagnie du chemin de fer, tenant compte de cette affluence, a immédiatement organisé des trains supplémentaires.

A mon arrivée à Menlo Park, je m'aperçois que la plupart des voyageurs vont, comme moi, chez Edison. Je suis la foule. Cinq minutes de marche nous conduisent sur une patite colline dont le flanc est en partie occupé par un enclos et par une agglomération de bâtisses en briques et en bois. C'est l'installation à la fois scientifique et industrielle de l'inventeur, deux vastes ateliers, un laboratoire et un petit bâtiment en briques où se trouvent les bureaux. Edison, ou plutôt la Compagnie qui le commandite, emploie une centaine d'ouvriers. Cela nécessite une administration qui est établie au rez-de-chaussée. Au premier étage, se trouve la bibliothèque, laquelle sert de salle de réception.

C'est dans cette salle que votre correspondant a été gracieusement accueilli par l'inventeur « heureux de recevoir le représentant d'un grand journal français », selon ses propres paroles. Edison est un homme de haute taille, à la figure pâle et dont la maigreur est mise en relief par l'absence de barbe et par l'éclat des yeux profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière. Il arrive fréquemment à l'inventeur de passer plusieurs nuits sans dormir lorsqu'il suit une expérience importante ; ces excès de travail se traduisent par une fatigue physique dont tous les traits de M. Edison gardent la trace. La bibliothèque est reliée par un téléphone à une maison particulière construite sur l'autre flanc de la colline ; c'est là qu'habite la famille de l'infatigable chercheur.

Le laboratoire où se fait l'expérience de la nouvelle lumiere électrique est orné d'un lustre à huit branches, comme ceux qu'on emploie pour l'éclairage au gaz. A chacun des huit becs est ettachée une boule de verre à peu près de la grosseur d'un œuf. Dans l'intérieur de cette boule, un fil incandescent, sous la forme d'un fer à cheval, dégage une lumière blanche, douce, d'un éclat à peu près égal à celui du gaz. Telle est la lampe Edison. Chacun de ces petits appareils brûle depuis vingt jours sans aucune interruption, ce qui représente l'éclairage usuel d'une famille pendant trois mois, à raison de six heures par jour.

Du reste, M. Edison ne prétend pas que le succès de sa lampe soit absolument définitif. C'est une expérience qu'il fait en ce moment ; il ne sait pas si les lampes, — qui sont actuellement au nombre de cinquante, en usage dans les différents bâtiments de Menlo Park, — il ne sait pas, dis-je, si ses lampes ne cesseront pas de brûler demain ou dans huit jours ! Il ne sera complètement satisfait qu'après une expérience non interrompue de six mois.

J'ai pu suivre en détail les procédés de fabrication de la nouvelle lampe, et voici ce que j'ai vu :

Le fil incandescent qui sert de brûleur est un petit morceau de fin carton bristol carbonisé. Depuis plusieurs mois, Edison faisait des expériences sur le platine et l'iridium, lorsqu'il découvrit par hasard, il y a six semaines, que le carton carbonisé pouvait fournir un excellent brûleur. Les diverses variétés de carton ayant été expérimentées, c'est le bristol fin qui a donné les meilleurs résultats, probablement parce que ce carton, étant composé de chiffons et de kaolin, le produit de la carbonisation est à la fois fibreux et vitrifié.

On découpe à l'emporte-pièce des morceaux de bristol en forme de fer à cheval d'un pouce et demi de diamètre; on les enferme dans une boîte en fer que l'on chauffe à blanc. Au bout de vingt minutes, chaque morceau de bristol, réduit d'un tiers par l'action du feu, se présente sous l'aspect d'un fil noir recourbé, assez fragile, mais pouvant cependant être manié avec certaines précautions. Les deux extrémités du fer à cheval sont alors attachés à des fils de platine d'un pouce de long. Ainsi préparé, le brûleur est livré à un ouvrier verrier amené d'Allemagne.

Une boule de verre, ouverte seulement par le haut, est mise en contact par son extrémité inférieure—laquelle est fermée — avec la flamme d'une lampe à l'esprit-de-vin. Au moment où le verre commence à se fondre, l'ouvrier y plonge les deux fils attachés au fer à cheval, de telle sorte que ces fils se trouvent encastrés dans le verre et que le brûleur reste seul dans l'intérieur de la boule.

On fait ensuite le vide dans cette boule par son extrémité supérieure restée ouverte. Edison emploie à cet effet une machine pneumatique du système Geisler, qu'il a perfectionnée et avec laquelle le vide s'obtient en vingt minutes, la quantité d'air non extraite étant seulement d'un millionième. Il ne reste ensuite qu'à clore l'orifice supérieure de la lampe; c'est l'affaire du verrier et l'appareil est terminé.

Si maintenant un double courant électrique est mis en contact avec les deux fils qui sortent de la lampe, le morceau de bristol carbonisé devient incandescent; il dégage instantanément une lumière blanche à peu près semblable à celle du fer chauffé à blanc. il suffit pour «allumer» ou pour éteindre la lampe de tourner une clef. L'effet est immédiat.

Les ateliers de Menlo Park peuvent préparer trente de ces lampes par jour; leur prix de revient est d'environ 25 *cents* (1 fr. 25).

La machine magnéto-électrique qu'emploie Edison est une modification du système Gramme ; elle fournit l'électricité nécessaire à cinquante lampes, avec une dépense de six chevaux-vapeur; cela donne pour la lumière de chaque lampe un prix de revient que l'inventeur estime à un *cent* (cinq centimes pour une consommation de huit heures, soit à peu près le cinquième du prix du gaz.

Les expériences d'Edison ont-elles définivement résolu la question de la lumière électrique à bon marché ? Je n'ai pas à me prononcer sur ce point. Il me suffit de vous avoir rendu un compte fidèle de ce que j'ai vu à Menlo Park.

CHRONIQUE

On connaît l'histoire légendaire du baron des Adrets. Ce personnage, lorsqu'il avait fait un certain nombre de prisonniers, leur enjoignait de se rendre sur une plate-forme qui dominait un abîme béant. Après quoi il les invitait gracieusement à s'élancer dans le vide. Certain jour, un de ces malheureux prit son élan, mais arrivé au bord de la plate-forme il recula, reprit encore son élan, et recula encore.

— Te décideras-tu à sauter ? cria des Adrets en colère.

— Eh ! monsieur le baron, répliqua le soldat, je vous le donne en quatre !

La légende ajoute que cette « spirituelle répartie » sauva le malheureux. C'est en quoi ladite légende n'est plus applicable aux fonctionnaires consommés par le régime républicain depuis neuf ans. Moins heureux que le soldat à la « spirituelle repartie, » il faut qu'ils sautent quand même. J'en atteste la collection du *Journal officiel* depuis huit jours.

Infortunés fonctionnaires ! S'ils n'étaient pas aussi nombreux, on pourrait encore les comparer aux sept femmes de Barbe-Bleue, enfermées sans vie dans l'armoire à serrure mystérieuse. Ces diverses épouses ayant volontairement convolé avec ce seigneur, tout porte à croire qu'elles ne le regardaient pas d'un mauvais œil. Elles ne demandaient qu'à le servir, qu'à tenir sa maison sur un bon pied, qu'à lui maintenir son potage chaud et son rôti à point ; qu'à lui marquer pieusement ses mouchoirs, qu'à boucher par des reprises artistiques les fissures imprévues de son linge intime. Tout ce bon vouloir, tout ce zèle ne leur servit de rien. Barbe-Bleue, homme jamais content, les classa tour à tour, étiquetées et numérotées, dans l'armoire Fichet qu'il s'était fait fabriquer chez le bon faiseur. Infortunées épouses de Barbe-Bleue ! Infortunés fonctionnaires de la République définitive !

Car il y a ceci de particulier et même d'inexplicablement bizarre dans le cas de ces derniers, qu'après avoir été nommés au nom du « définitif, » c'est également au nom du même « définitif » qu'ils sont révoqués, cassés, balayés, dégommés, nasardés, conspués. Je doit reconnaître qu'il en avait été exactement de même pour leurs prédécesseurs, lesquels, à leur avènement, soit comme receveurs des finances, soit comme préfets, sous-préfets, etc., etc., avaient reçu de la part des journaux officieux l'assurance de leur considération non-seulement distinguée, mais encore définitive. Ces prédécesseurs avaient connu les mêmes douceurs, et le caractère véritablement définitif de leur nomination était hautement affirmé le jour où ils inaugurèrent l'exercice des fonctions à eux confiées.

Le besoin d'une refonte générale du Dictionnaire de la langue française apparaît à tous les yeux. Autrefois, en effet, pour exprimer une situation aléatoire, vacillante, exposée à de fâcheux retours de fortune, on employait le mot *provisoire*. Aujourd'hui, on emploie le mot *définitif*. Il faut s'y conformer et en prendre son parti. Seulement l'Académie française devrait consacrer cette interprétation nouvelle dans la prochaine édition de son lexique. De cette façon, aucune confusion ne serait plus possible. En lisant, par exemple, dans un journal que désormais sa situation est définitivement assise, un fonctionnaire du gouvernement, depuis le grade de ministre jusqu'à celui de garde-champêtre, se dirait tout de suite :

— Bon ! ne défaisons pas complétement nos malles. Puisque c'est définitif, c'est que ça ne durera pas.

On aurait bien tort de prendre ces réflexions pour de la fantaisie. Elles sont le résultat d'une simple constatation de faits. J'en atteste de rechef le *Journal officiel*. Après l'assemblée de Bordeaux, M. Thiers ne portait que le titre de Chef du Pouvoir exécutif. Après la Commune, on le nomma Président de la République. C'était définitif. Plusieurs ministres, tous plus définitifs les uns que les autres, se succédèrent jusqu'au 24 mai. Le dernier de ces ministres, le ministère Bérenger poussa même le comble du définitif jusqu'à ne siéger que pendant quelques heures, sans avoir eu le temps de prononcer un mot. Je passe sur le 24 mai et ses suites. La République l'emporte. Au commencement de 1876, la voilà définitive. Cette fois-ci, la France peut être tranquille : grâce à la Constitution Wallon, il n'existe plus l'ombre d'une équivoque. Les fonctionnaires sont définitivement républicains et serviteurs d'un état de choses définitif. Passons encore le 16 mai : il fournit à la République l'occasion d'un nouveau triomphe. Le maréchal se retire. M. Grévy lui succède, cette fois définitivement. Grand balayage de fonctionnaires : cette fois les nouveaux sont triés sur le volet. Il s'agit d'être définitif.

M. Jules Ferry n'écoutant que son devoir et faisant taire tout scrupule d'amitié personnelle, entre à l'Instruction publique d'où sort son meilleur ami M. Bardoux. M. Waddington ministre non moins définitivement républicain prend le portefeuille des Affaires étrangères. M. Léon Say organise des finances définitives. M. de Freycinet va définitivement exécuter ces grands travaux d'utilité publique auxquels son nom demeurera attaché dans l'éternité des âges. On épure tous les personnels. Enfin cette fois ça y est. Les journaux officieux écrivent, avec un ensemble que ne présentent pas toujours les chœurs de l'Opéra, ces paroles définitives : « Enfin la République est délivrée de toute entrave : la session qui va s'ouvrir aura une importance qui n'échappera à personne, car c'est la première fois qu'un cabinet ayant la confiance de la majorité, et des fonctionnaires représentant le véritable esprit du pays vont se mettre à l'œuvre : à partir d'aujourd'hui seulement nous pouvons dire que nous jouissons d'un régime vraiment, sincèrement, profondément républicain, en un mot définitif. »

Il y a de cela un peu moins d'un an : ce ministère définitif a sombré, et ces fonctionnaires non moins définitifs, à la guerre, aux finances, partout, préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, receveurs, percepteurs des contributions, magistrats, gardes-champêtres, ont été fauchés, révoqués, balayés, remplacés, et font place à d'autres. Et on continue à lire dans les journaux officieux : « L'importance de la session qui s'ouvre est exceptionnelle; car cette fois-ci on a affaire à un personnel définitif. » Je le veux bien. Mais je ne puis m'empêcher de songer que les sept femmes de Barbe-Bleue aussi ont été, successivement, définitives, et ce qui achève de m'inquiéter, c'est que sœur Anne du moins a fini par voir venir quelque chose, tandis que je ne vois que M. Gambetta qui poudroie sous le vote présidentiel d'hier, et M. Jules Ferry qui verdoie à l'idée de perdre incessamment son portefeuille, tout définitif qu'il est.

Dancourt.

Bulletin Economique

Ainsi qu'on l'a appris, la discussion du tarif général des douanes est éloignée de huit jours. On tient à ce que le rapport de M. Malézieux puisse être terminé et distribué quelques jours d'avance.

Le rapport contiendra trente pages de texte, et de longs tableaux indiquant : 1° les droits du tarif général actuel ; 2° ceux des tarifs conventionnels ; 3° ceux du tarif général proposé par le gouvernement ; 4° ceux du tarif général modifié par la commission des douanes.

Il a été lu à la commission qui réclame quelques modifications et la première épreuve n'a pas encore été corrigée.

La déclaration libre-échangiste de M. Tirard à la commission des douanes, a produit un assez mauvais effet sur cette commission.

On sait que M. Tirard a annoncé à la commission que le comité consultatif des arts et manufactures avait déclaré inapplicable l'extension des catégories pour les filés de coton. En effet, une sous-commission du comité, composé de tous les fonctionnaires des ministères du commerce et des finances, s'est prononcée dans ce sens.

Le comité consultatif a ratifié sa décision, sans remarquer que les filés de laine étaient divisés en un bien plus grand nombre de catégories.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Les assises du département du Nord, pour le premier trimestre, s'ouvriront à Douai le 16 février sous la présidence de M. Lemaire, conseiller, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Parmentier et Hardouin.

Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments

Les entrepreneurs qui n'auraient pas encore adhéré aux statuts de la chambre syndicale, sont informés que le bureau, rue Pierre Motte, n° 1, sera ouvert mardi 20 janvier courant, de 5 heures à 7 heures 1/2 de relevée. Le réglement sera à leur disposition.

Pour le vice-président :
Le secrétaire-délégué, V. PONSCÈLE.

Par arrêtés du 9 janvier, M. le préfet du Nord a prononcé les peines suivantes contre trois membres de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes remplissant à Roubaix des fonctions d'enseignement :

« 1° La peine de la révocation contre le sieur Henri Machu, frère Fremoux, instituteur-adjoint, rue des Lignes, pour avoir distribué des brochures politiques aux élèves de l'école de la rue Turgot.

» 2. Celle de la suspension pendant six mois avec privation totale de traitement contre le sieur Henri Benois, frère Ange, instituteur public, rue Turgot, pour défaut de surveillance dans l'école dont la direction lui est confiée.

« 3 Celle de la réprimande contre le sieur Joseph Lehoucq, frère Eustade, instituteur public rue des Lignes, pour avoir substitué à un instituteur adjoint reconnu et agréé un autre maître sans avoir sollicité et obtenu l'autorisation. »

Par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, sont désormais assujettis à la vérification des poids et mesures, les commerces industriels et professions indiqués ci-après, qui ne figuraient pas dans les arrêtés antérieurs :

Fermiers d'abattoirs publics, bimbelotiers, buandiers, chemisiers, fabricants et marchands de corssets, escompteurs, géomètres, maîtres d'hôtels, médecins et vétérinaires vendant les médicaments, marchands de sable, fabricants et marchands de fourneaux, zingueurs.

MM. les vérificateurs des poids et mesures sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

L'affaire relative au nommé Em. Wauquier, voyageur en graisse de voiture, trouvé mort dans la Marcq le 6 janvier, paraît s'éclaircir.

On avait d'abord pensé que cette mort pouvait être le résultat d'un crime, mais cette idée semble écartée.

Wauquier était au service d'un corroyeur d'Orchies, qu'il a quitté le 26 décembre.

Il était donc sans emploi, et il ne pouvait pas avoir d'argent, du moins à lui appartenant.

On avait dit qu'il avait sur lui une somme assez ronde. Ce serait donc une erreur.

Du reste, Wauquier aimait à se vanter. Il répétait à qui voulait l'entendre qu'il deviendrait millionnaire.

On croit que sa mort est purement accidentelle.

Peut-on prendre et rendre les monnaies italiennes ? *Oui*, écrit un de nos confrères.

Les pièces de 2 fr., de 1 fr., de 0 fr. 50, de 9 fr. 20 italiennes sont-elles démonétisées ? *Non*.

Le public peut-il donc, sans danger, continuer ses opérations commerciales avec lesdites pièces italiennes ? *Oui*.

En Italie, il y a depuis bien des années une foule de petits billets de banque de 2 fr., de 1 fr., de 0,50 c., comme nous en avions ici pendant la guerre. — Le gouvernement italien veut les retirer de la circulation; mais pour y arriver, il lui faut de la monnaie. Il a donc demandé aux divers pays liés à lui par une convention monétaire toutes les petites pièces qui y circulent. — Chacun s'y est prêté. Un envoi énorme va avoir lieu, les petits billets vont disparaître et dans quelque temps toutes ces monnaies nous reviendront.

Voilà la chose telle qu'elle est.

Rassurez donc le public, il peut prendre et rendre toutes ces petites pièces, qui sont excellentes.

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'annonce de la soirée bachique donnée aujourd'hui dimanche, à six h et demie précises par l'*Union des Travailleurs*. On a imprimé l'*Union chorale* au lieu du titre réel de la société. Nous nous empressons de réparer cette erreur involontaire. Voici le programme de cette soirée.

Première partie. — *Union des Travailleurs, Voici l'Aurore* chœur, A. Saintis. — A. Florin, *Le Frappé de Dieu*, romance, Luigi Bordèse. — A. Vergrat, *Le Nid de nos amours*, romance, Collin. — Baisieux et Parent, *La Patrie des Hirondelles*, duo, Massini. — E. Papegay, *Enfants merci*, mélodie, Roosenboom. — L. Baisieux, *Manque de mémoire*, Javelot. — D. Parent, *Marthe*, mélodie, Rupès. — Chansonnette comique, ***.

Deuxième Partie. — Union des Travailleurs, *La Razzia*, chœur A. Saintis. — A. Florian, *La mort du Christ*, strophes Pourny. — A. Vergrat, *le jardin du pauvre*, romance D'Hack. — Parent et Baisieux, *les Madrilènes*, duo Luigi Bordèse. — E. Papegay, *la mule de Pedor*, opéra Massé.

L. Baisieux, *Perdue*, romance, Magre. — D. Parent, *Désillusion*, mélodie, Rupès. — *** Chansonnette comique, ***.

Le piano sera tenu par M. Vromant.

Une très jolie Tombola sera faite à l'issue de la soirée.

Voici le programme du concert offert, lundi prochain à ses membres honoraires par l'*Orphéan Roubaisien*.

Première partie. — *L'adieu des Laboureurs*, Chœur. — *Le Rossignol n'a pas encore chanté*, A. Bauduin. — Chansonnette comique, Fizaine. — *La mule de Pédro*, De Waeghenaere. — *Les Gêneurs*, scène comique. S. Deroubaix. — *Tapioca et Ducroquet*, opérette, Fizaine et Notte.

Deuxième partie. — *Le comte Ory*, Chœur. — *Marcelle*, A. Bauduin. — Poésie, Max. — *La p'tite Atala*, avec accompagnement d'orchestre, E. Cauwès. — *Le petit Duc*, L. Selosse. — *Benvenutto Celini*, G. Browaeys. — Chansonnette comique, Fizaine. — *La fête des Mirons*.

Le piano sera tenu par MM. Aurèle et A. Leleux.

Le concert, donné au siége de la société *Brasserie Centrale*, rue Saint-Georges, commencera à sept heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 16 janvier 1880

Président : M. D. Debuchy, adjoint, faisant fonctions de maire.

Secrétaire : M. Pollet-Hassebroucq.

MM. Duprez-Lepers, *en voyage* ; J. Leblanc, *empêché* ; P. Lefebvre, *indisposé* ; Démaré, *absent*.

Le Conseil municipal :

Donne acte à l'administration de sa communication relative aux résultats connus de la souscription pour les pauvres.

Concède une demi-bourse pour une jeune sourde-muette.

Emet le vœu que le pavage du quai du canal entre le pont du chemin de fer et l'écluse de l'union soit compris dans les travaux d'améliorations à exécuter par l'Etat sur cette voie navigable.

Renvoie à la commission spéciale l'examen d'une demande de la Cie des tramways pour l'établissement d'un service de messagerie.

Renvoie à l'examen de la commission de l'instruction publique la demande d'un contingent de la ville pour amélioration du mobilier du collége.

Renvoie à la commission spéciale la demande d'un contingent de la ville pour l'exécution d'un embranchement du canal.

Proteste de la manière la plus vive contre la décision de la commission d'enquête au sujet de la direction du tracé du projet de chemin de fer d'Armentières à Tourcoing et Roubaix.

Sur le rapport de la commission spéciale (MM. Ed. Flipo, L. Pollet, F. Dervaux, J. Desurmont et Taffin) émet les avis suivants :

Qu'il sera désormais interdit au fossoyeur-concierge du cimetière de vendre des couronnes et insignes funéraires quelconques à l'intérieur ou à l'extérieur du cimetière ;

Que le titulaire actuel, démissionnaire, aura un certain délai avant de quitter définitivement ;

Et qu'on examinera s'il y a lieu pour la ville de reprendre, selon sa demande, la vitrine du cimetière, dans le cas où elle pourrait être utilisée comme abri pour les familles assistant à l'enterrement de l'un des leurs.

Adresses Industrielles & Commerciales

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux Bouteilles et bouchons.

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Henri DENIAU, architecte indusrielle, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

Entreprise de Peinture, Décors et Vitrerie

LÉON BONNAVE-CLIQUET

RUE DU PAYS, ROUBAIX

Système perfectionné pour verandahs et lanterneaux

Epiceries-Comestibles

OUDART-FLORIN, rue Inkermann 9 à Roubaix.

Mme Désiré CARRETTE, modes haute nouveauté, rue Pauvrée, 31, Roubaix. 1006

— Boulogne. — Les travaux du port en eau profonde de Boulogne ont été poussés depuis le 23 juillet, époque où on les a commencés.

La grande digue est terminée sur 75 mètres de longueur et les fondations sont faites jusqu'à 260 mètres en mer.

La rampe vers le Portel est complètement terminée.

Le petit havre est fondé sur toute son étendue et presque à hauteur, du côté de la falaise.

Les fondations du chemin d'accès sont faites sur toute la longueur, c'est-à-dire sur 850 mètres, et jusqu'à 3 mètres de hauteur, avec une partie de 150 mètres de long qui est complètement terminée.

Malgré la saison rigoureuse que l'on vient de traverser, les travaux n'ont pas été suspendus et l'entreprise a conservé tous ses ouvriers dont le nombre dépasse actuellement 700.

Au mois de mars prochain, de nouveaux chantiers seront organisés pour la construction de la traverse qui s'avancera de 400 mètres en mer et dont l'importance est considérable comme maçonnerie et comme remblai, puisque ce remblai n'aura pas moins de 500 mille mètres cubes.